

## Compte rendu du Conseil Municipal du 6 Juin 2014

**Présents tous sauf : Nathalie Givois** (pouvoir à Bernard de Montfalcon), **Xavier Favre, Damien Gourgaud** (pouvoir à Jean Molina), **Graziella Ricard** (pouvoir à Denis Mollière) .

### **Le point sur la réunion concernant les rythmes scolaires en présence des parents d'élève.**

7 Parents étaient présents sur 20 familles. François BEIGER a expliqué qu'il avait été envisagé pour les rythmes scolaires 3 fois 1h de 15h30 à 16h30 les mardi, jeudi et vendredi. Mais, du fait du temps partiel de l'enseignante (75%) et de l'impossibilité pour le rectorat de mettre en adéquation ce temps partiel et la répartition des heures de classe, la répartition se fera finalement ainsi : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 15h45 à 16h30 soit 45' sur 4 demi-journées, ceci à titre expérimental pendant 3 ans jusqu'en 2017.

\*Réflexion sur la participation financière des parents a priori gratuite mais à valider au prochain conseil

\*Réflexion également sur la mise en place d'une garderie le mercredi en fin de matinée à la demande des parents.

### **Projet du bâtiment polyvalent de l'École.**

#### **Petit historique dressé par Denis Mollière :**

A l'origine existence d'une petite cantine inadaptée, sans mise aux normes. La municipalité précédente a imaginé un projet d'une cantine avec accueil du centre de loisirs, bibliothèque, garderie périscolaire et donc un bâtiment polyvalent d'un coût initial de 284 000 € HT. Puis, suite au refus par la DASEN d'ouvrir une 2<sup>ème</sup> classe d'élémentaire à la rentrée 2013 malgré le dépassement du repère de 27,5 élèves, reprise du projet avec accueil des maternelles pour pouvoir dépasser au total 40 élèves, condition impérative pour la DASEN d'obtenir une 2<sup>ème</sup> classe. Cette exigence ajoutée au respect des différentes normes (sécurité, accessibilité, sanitaire) porte le projet à un montant de 392 700 €.

Les subventions prévues sont environ de: 105 000 € du Conseil Général, 50 000 € de l'Etat, et entre 20 000 et 100 000 € de la CAF, sachant que réglementairement le montant des subventions ne peut pas dépasser les 80% du total HT. Au mieux la commune devra assumer un solde de 100 000 €.

Débat sur le rapport coût d'investissement / fonctionnalité du bâtiment. Denis Mollière repose la question de l'objectif principal du projet qui s'inscrit dans une logique d'attractivité de la commune pour préserver l'école. Plusieurs éléments du PLU vont dans ce sens : logements sociaux et nouvelle zone constructible. Il s'agit donc de savoir si par cohérence on décide de renforcer l'école en la dotant d'une 2<sup>ème</sup> classe ou si on en reste à une classe unique ce qui entraîne une stratégie de diminution du nombre d'enfants pour revenir à des conditions pédagogiques adaptées. Si l'école devient dotée de 2 classes nous avons obligation de construire une nouvelle cantine et donc un bâtiment polyvalent pour optimiser les coûts de fonctionnement et d'investissement.

Délibération à l'unanimité pour autoriser le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres.

#### **Projet de 6 logements sociaux au bourg avec le bailleur SEMCODA :**

Suite au dernier conseil municipal le Maire a pris contact avec la SEMCODA pour demander des précisions sur le bail et sur l'augmentation éventuelle de la subvention d'équilibre de la commune suite aux conclusions de l'étude de sol. Lecture est faite de la réponse de la SEMCODA qui s'engage à lancer les études de sol à condition que la commune la rembourse du montant de cette étude en cas d'abandon du projet. Un modèle de bail a par ailleurs été transmis à la commune.

Plusieurs problèmes liés à la construction du bâtiment sont pointés par l'architecte. La hauteur prévue de 12m environ au faîtage n'est pas compatible avec le règlement de la zone UA du PLU qui stipule une

hauteur maximale de 9 mètres au faîtage pour les nouvelles constructions. Se pose également le problème de l'interdiction des affouillements sur la zone AU car la topographie du terrain impose cette pratique pour pouvoir construire le bâtiment. Jean Molina fait remarquer enfin que l'emplacement de la voie nouvelle sur les plans fournis par l'architecte n'est pas sur une propriété communale et qu'il faut donc reprendre l'assiette du projet. Emmanuelle Paillat formule plusieurs remarques sur le bail :

\*Plutôt que d'écrire **céde** dans le bail le terme de **mise à disposition** serait préféré.

\*Il serait bon de préciser la phrase **à compter de la mise en service du bâtiment** .

\*Dans le bail la municipalité aimerait avoir un droit de regard sur la cession de ce dernier.

\*Dans les conditions concernant les bâtiments préciser la phrase : **il pourra louer les locaux conformément à son objet.**

\*La commune s'engage à verser une subvention de 27 000 € , cette subvention prendra la forme d'une participation.

La question posée est : Comment passe t-on d'une subvention à une participation ?

\*Combien d'actions seraient mises à disposition ?

\*Peut-on avoir un risque financier si la SEMCODA dépose le bilan ?

**IN FINE :**

Proposition d'améliorer le bail et d'y intégrer les remarques et propositions.

### **Point sur les subventions aux associations par François Beiger**

<b>Bénéficiaire</b>	<b>Montant</b>	<b>Commentaires</b>
Pompiers Amical	50	
Resto du cœur	200	
La Croix Rouge française	200	
Amical des donneurs de sang	50	
Valdaine animation	50	
MFR Le Chalet	50	
Délégation Cantonale Souvenir Français	50	
Coordination action retraite	50	
Ass. Histoire et Patrimoine Pays Voironnais	18	
F.N.A.C.A.	50	
Vivre encore Hôpital de St. GEOIRE	200	
U.S.V. Basket	150	
A.S.E.A.I. Handicap mental	50	
Ski club GUIERS	50	
	1218 €	

Ce tableau est une reprise à l'identique des subventions de l'année précédente. Pour le Sou des Ecoles une attention particulière est maintenue avec mise à disposition gratuite de la salle des fêtes et financements de projets envisageable.

Vote à l'unanimité.

### **Point sur les travaux par Jean Molina :**

Demande de l'ACCA de Velanne pour une collaboration entre l'ACCA et la commune afin de poser des tuyaux le long du chemin rural des chasseurs sur une longueur de 22 m.

La commune fournirait les tuyaux (diamètre 0,60) pour 22 m à 53€ HT le mètre soit un total de 1512 € transport compris, et les chasseurs feraient bénévolement les travaux.

Denis Molliere apprécie cette collaboration avec une association et fait remarquer que la commune se doit de toute façon d'entretenir ce chemin rural.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce partenariat

\*Une estimation a été demandée à l'entreprise TABARINI pour chiffrer le coût de la voie nouvelle du Bourg sur le premier tronçon qui relie le parking de l'école à la route du Donnier.

\*Jean rapporte qu'une autre estimation de 15 000 € a été faite concernant des travaux pour évacuer l'eau près de chez Monsieur Combalot route des Pièces en posant des tuyaux jusqu'au près situé en contrebas.

\*Jean fournit des précisions sur différents points :

- Devis des peintures pour 11 fenêtres de l'Ecole et les deux grandes portes de l'entrée : 3 678 € HT
- Le renforcement du réseau au Grand Velanne est assuré en totalité par ERDF
- Stores de l'Ecole en attente de devis
- 600 € de travaux effectués sur le chauffage et la ventilation de la Mairie
- Seul la moitié de l'éclairage du terrain de Foot fonctionne. Une entreprise est contactée
- Fin du chantier de construction d'un WC public à la salle des fêtes par le premier adjoint en personne
- Réparation de la route du Sacré-Cœur effectuée.

### **Urbanisme et cadre de vie**

\*Présentation des plans du PC de Laetitia Allard.

\*Proposition de nettoyer l'ancienne décharge communale et de ses abords par les élus quand la végétation sera moins dense, donc à l'automne.

### **Site internet de Velanne**

Le site avance à la vitesse de la lumière grâce à Véronique la compagne de François Beiger.

### **Bibliothèque**

Le Maire explique le nouveau réseau des 13 communes rattachées à la médiathèque tête de réseau de la commune de Chirens. L'actuel petit réseau des communes de Chirens, Massieu, Biliou et Velanne autour de l'intervention de la bibliothèque de Chirens dans les écoles est également présenté.

### **Divers**

Demande formulée par Jocelyn Thenot d'aménagement d'une aire d'échauffement pour les matchs de foot car l'endroit qui était utilisé à cet effet a été planté de vignes à la demande du Maire.

Pour le concours de pétanque du 15 août organisé par le FCV il est demandé par le club la remise en état du terrain situé sur la plate-forme en face au cimetière.

### **Dates à retenir**

\*Inauguration de l'école de Montferrat le 13 Juin 2014.

\*Assemblée du foot le 15 Juin 2014.

\*RDV avec Mr Pierre Janin le 16 Juin 2014 à 14h30'

\*Médiathèque le 23 Juin 2014.

\*Conseil Municipal le 4 Juillet 2014.